

PROVINCE DE QUÉBEC

**SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2013**

À une séance ordinaire de conseil de la Municipalité de Montcalm tenue le 14 janvier 2013, à l'Hôtel de Ville, étaient présents les Conseiller(ère)s

Denis Courte  
Richard Pépin  
Danielle Woolley

Johanne Béliveau  
Huguette Drouin

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire Steven Larose.

Hugues Jacob, directeur général et secrétaire-trésorier, était également présent.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Son Honneur le Maire Steven Larose déclare la séance ordinaire ouverte.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

13-01-01

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la Conseillère Johanne Béliveau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

4.1 **SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2012 RELATIVE AU BUDGET**

13-01-02

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance extraordinaire du 10 décembre 2012.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2012 relative au budget.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

4.2 **SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2012**

13-01-03

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 10 décembre 2012.

Il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2012.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5.1 **DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 216-2005 TEL QU'AMENDÉ**

13-01-04

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par la secrétaire-trésorière en vertu du règlement no 216-2005 tel qu'amendé, au courant du mois de décembre 2012, pour la somme de 1686.83\$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

**5.2 COTISATION ANNUELLE À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, ET À L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC**

13-01-05

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'autoriser la cotisation annuelle à la Fédération québécoise des Municipalités pour un montant de 756.79\$, taxes incluses et à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec, au montant de 252.95\$, taxes incluses et d'en autoriser le paiement.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

**5.3 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS DU SYSTÈME INFORMATIQUE**

13-01-06

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications de PG Solution, relatif au système informatique, pour l'année 2013, pour la somme de 6 093.67\$. Il est également résolu d'en autoriser le paiement.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

**5.6 ACHAT DE LIVRES ET DE FOURNITURES DE BUREAU POUR LA BIBLIOTHÈQUE**

13-01-07

Il est proposé par Madame la Conseillère Huguette Drouin, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de livres et de fournitures de bureau pour la bibliothèque, pour la somme de 1000.00 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

**6. ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS**

13-01-08

Il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Madame la Conseillère Johanne Béliveau et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des déboursés telle que décrite ci-dessous, soit pour un montant 64 976.73\$ et d'effectuer les paiements relatifs aux chèques nos 2938 à 2962 et le chèque 2965 :

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
2930	YVON LAVIOLETTE	267.57	REMBOURSEMENT DE TAXES
2931	LOUISE RAYMOND	134.83	REMBOURSEMENT DE TAXES
2932	GERMAIN MONETTE	212.20	REMBOURSEMENT DE TAXES
2933	HYDRO-QUÉBEC	681.25	ÉLECTRICITÉ CENTRE COMMUNAUTAIRE
2934	BELL CANADA	128.97	FRAIS TÉLÉCOPIEUR
2935	BELL MOBILITÉ	99.23	FRAIS CELLULAIRES
2936	BELL MOBILITÉ	38.13	FRAIS TÉLÉAVERTISSEURS
2937	HYDRO-QUÉBEC	986.98	ÉLECTRICITÉ BUREAU: 591.86 \$ ÉLECTRICITÉ CASERNE/BIBLIO: 395.12 \$
2938	SSQ SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE	1 134.80	REMISE RÉGIME DE RETRAITE
2939	HYDRO-QUÉBEC	482.45	ÉCLAIRAGE DES RUES
2940	ÉLECTRICITÉ D'AUTO B & F INC	134.36	ESSENCE
2941	LUCIE CÔTÉ PETITE CAISSE	131.68	DÉPENSES DE LA PETITE CAISSE
2942	MUNICIPALITÉ CANTON ARUNDEL	8 000.00	PREMIERS RÉPONDANTS 2E VERSEMENT
2943	MRC DES LAURENTIDES	374.82	FORMATION BACKGROUND POMPIER
2944	VILLE DE MONT-TREMBLANT	889.70	ACQUISITION DE RADIO: 889.70 \$
2945	PRÉVOST FORTIN D'Aoust	143.66	HONORAIRES
2946	GARAGE JEAN BROSSEAU INC.	235.64	RÉPARATION DES FREINS CAMION VOIRIE
2947	CORPORATE EXPRESS	152.01	BUREAUTIQUE
2948	CORPORATION SUN MEDIA	165.57	ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 286-2012
2949	RENAUD-BRAY	265.18	VOLUMES POUR LA BIBLIOTHÈQUE

2950	GROUPE YVES GAGNON	174.95	SABLE, RALLONGE, COURONNE DE NOEL
2951	LES SERRES D'ARUNDEL	68.96	LUMIÈRES DE NOEL (PERGOLA)
2952	LUCIE CÔTÉ	39.83	FRAIS DE DÉPLACEMENT
2953	HUGUES JACOB	20.25	FRAIS DE DÉPLACEMENT
2954	LES ÉDITIONS WILSON LAFLEUR	66.15	MISE À JOUR CODE MUNICIPAL
2955	PUBLICATIONS CCH LTÉE	311.85	MISE À JOUR CODE MUNICIPALITÉS & RÈGLEMENTS
2956	SERVICE D'ALARME DCS INC.	413.91	FRAIS DE SURVEILLANCE
2957	GROUPE ULTIMA ASSOCIATION DES DIRECTEURS	18 160.00	ASSURANCES GÉNÉRALES
2965	MUN. DU QC	454.15	ADHÉSION 2013
2959	COMBEQ	626.62	ADHÉSION COMBEQ: 327.68\$ FORMATION: BOÎTE À OUTILS JURIDIQUES: 298.94 \$
2960	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	258.69	DÉNEIGEMENT DES BÂTIMENTS 3E VERS
2961	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	12 647.25	DÉNEIGEMENT SECTEUR SUD, 3E VERS.
2962	EXCAVATION DMO	4 886.44	DÉNEIGEMENT SECTEUR VERDURE 3E VERS.
	<b>SOUS TOTAL</b>	<b>52 788.08</b>	
	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	1 285.53	RETENUES DE SALAIRES (PAR ACCÈSD)
	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	3 238.22	RETENUES DE SALAIRES (PAR ACCÈSD)
	SALAIRES VERSÉS	7 664.90	DÉPÔTS DIRECTS
	<b>TOTAL</b>	<b>64 976.73</b>	

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

## 7. DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'ANNÉE 2013

13-01-09

ATTENDU la nécessité d'autoriser certaines dépenses dites incompressibles;

ATTENDU que le conseil a adopté le règlement no 233-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité que les dépenses incompressibles suivantes, pour l'année 2013, soient autorisées :

### Salaires et cotisations de l'employeur :

Conseil	29 625 \$
Administration, Greffe	139 362 \$
Incendie	21 280 \$
Voirie	19 773 \$
Urbanisme	51 930 \$
Bibliothèque	1 760 \$

### Contrats :

Enlèvement de la neige	103 019 \$
Location de volumes et entretien informatique	3 930 \$
Vérification comptable	6 000 \$

### Ententes avec autres organismes :

Quote-part à la MRC	55 057 \$
Quote-part à la MRC (collecte des matières résiduelles)	81 750 \$
Service de la police	129 235 \$
Service de premiers répondants	23 680 \$
Entente ch. Desjardins	5 956 \$

### Utilités publiques :

Frais de poste	2 500 \$
Électricité	8 190 \$
Éclairage des rues	5 550 \$
Téléphone	2 250 \$
Huile à chauffage	3 100 \$

Immatriculation	3 210 \$
Essence	4 100 \$
Frais de financement	21 506 \$
Dette à long terme (51-51-110)	20 820 \$

Il est également résolu

- d'autoriser les paiements suivants :

Salaires des officiers municipaux, contributions de l'employeur en utilisant le service AccèsD Affaires, avantages sociaux, paiements à Bell Canada, à Bell Mobilité, à Hydro-Québec et à la Société canadienne des Postes;

- de déléguer au directeur général la gestion des postes 02-130-454 et 02-610-499 en ce qui concerne la formation.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

8. **ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2012**

13-01-10

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la Conseillère Johanne Béliveau et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois de décembre 2012.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

9. **COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

**Richard Pépin**, conseiller responsable de la revitalisation du village et de la sécurité publique rappelle les événements lors des pannes de courant pendant le temps des fêtes, notamment dans le secteur du Lac Munich. Il annonce qu'une publication visant la sécurité civile sera envoyée avec les comptes de taxes cette année.

**Danielle Woolley**, conseillère responsable des loisirs et des communications, renchérit sur l'épisode des pannes de courant dans son secteur, soit le Lac Munich.

10. **URBANISME ET ZONAGE**

10.1 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 288-2012 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 192-2002 AFIN DE MODIFIER CERTAINES CONDITIONS INTERPRÉTATIVES ET ADMINISTRATIVES**

13-01-11

Pour les fins de la présente, les conseillers déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à la lecture dudit règlement.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Johanne Béliveau et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 288-2012 amendant le règlement sur les permis et certificats 192-2002 afin de modifier certaines conditions interprétatives et administratives. Une copie dudit règlement est jointe en annexe au livre des délibérations.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

10.2 **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 289-2012 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 193-2002 AFIN D'AMÉLIORER LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET BÂTI**

13-01-12

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Johanne Béliveau et résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement numéro 289-2012 amendant le règlement de zonage 193-2002 afin d'améliorer la gestion de l'environnement naturel et bâti.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

10.3 **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 290-2012 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 193-2002 AFIN DE MIEUX RÉGIR CERTAINS USAGES ET CERTAINES DISTANCES, D'AMÉLIORER LA PROTECTION DU MILIEU NATUREL ET D'ALLÉGER CERTAINES NORMES**

13-01-13

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Johanne Béliveau et résolu à l'unanimité d'adopter le premier projet de règlement 290-2012 amendant le règlement de zonage 193-2002 afin de mieux régir certains usages et certaines distances, d'améliorer la protection du milieu naturel et d'alléger certaines normes.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

10.4 **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 291-2012 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 195-2002 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS AUX DÉLAIS DE RÉPARATION, AUX FONDATIONS ET AUX MURS DE SOUTÈNEMENT**

13-01-14

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Johanne Béliveau et résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement 291-2012 amendant le règlement de construction 195-2002 afin de modifier certaines dispositions aux délais de réparation, aux fondations et aux murs de soutènement.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

10.5 **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 292-2012 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 251-2008 AFIN D'AMÉLIORER CERTAINES DISPOSITIONS**

13-01-15

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Johanne Béliveau et résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement 292-2012 amendant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 251-2008 afin d'améliorer certaines dispositions.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

10.6 **DATE DE LA TENUE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION RELATIVE AUX PROJETS DE RÈGLEMENTS NO 289-2012 À 292-2012**

13-01-16

Il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité que l'assemblée publique de consultation relative aux projets de règlements nos 289-2012 à 292-2012, soit tenue le 30 janvier 2013 à 19 heures à l'hôtel de ville de la municipalité.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

11 **AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 293-2013 DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS DE TAXES FONCIÈRES, LA TARIFICATION POUR L'ENLÈVEMENT DES ORDURES, POUR LES PREMIERS RÉPONDANTS, POUR LE SERVICE INCENDIE ET POUR L'ENTRETIEN DU CHEMIN DESJARDINS, ET L'IMPOSITION DES TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013**

Avis de motion est donné par Madame la Conseillère Johanne Béliveau, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption le règlement numéro 293-2013 décrétant les taux variés de taxes foncières, la tarification pour l'enlèvement des ordures, pour les premiers répondants, pour le service incendie et pour l'entretien du chemin Desjardins, et l'imposition des taxes pour l'exercice financier 2013.

13-01-17

12. **PANNEAUX ACOUSTIQUES À INSTALLER AU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de panneaux acoustiques à être installés au centre communautaire, pour un montant maximum de 3000.00\$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

13. **RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE**

13.1 **DEMANDES D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

13-01-18

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre d'une démarche de revitalisation du village, le processus de réfection des rues Principale, de l'Église et de l'Hôtel-de-Ville devient une priorité marquante afin de permettre le développement socio-économique, les effets structurants et de rayonnement dans la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire augmenter la visibilité, la sécurité, la qualité de vie ainsi que le sens d'appartenance pour ses citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire accueillir une résidence de personnes âgées près du nouveau centre communautaire, laquelle augmentera l'affluence au village;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité procèdera en janvier 2013 à un appel d'offres public relativement aux travaux de réfection de la rue Principale;

**CONSIDÉRANT QUE** les plans et devis ont été préparés par une firme d'ingénierie, soit l'Équipe Laurence, experts-conseils;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux consistent à :

- l'asphalte des rues Principale, de l'Église et de l'Hôtel-de-Ville;
- la réfection du terre-plein;
- la réfection et l'implantation de nouvelles bordures de béton;
- une nouvelle signalisation et affichage divers;
- la sécurisation du tronçon entre la rue Principale et la caserne;
- l'implantation de nouveaux lampadaires afin d'éclairer la rue Principale;

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les réfections sont basées sur les standards et normes élevés du ministère des Transports;

**CONSIDÉRANT QU'**une rencontre a eu lieu sur le terrain à cet effet avec le chef des opérations du ministère des Transports du Québec et qu'un avis favorable a été signifié;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité d'acheminer au ministère des Transports, direction de Mont-Tremblant, les requêtes suivantes :

- d'accepter le plan de réfection pour la rue Principale relativement au nouvel éclairage sur le terre-plein afin d'éclairer la rue Principale, tel que prévu au plan d'ingénierie;
- d'accepter l'implantation d'un nouveau terre-plein à l'entrée de la rue Principale tel que prévu au plan d'ingénierie;
- d'accepter l'implantation de trois nouveaux lampadaires en bordure de la route 327 entre la rue Principale et la caserne incendie;
- d'élargir la partie cyclable sur la route 327 entre la rue Principale et la caserne incendie afin de sécuriser les piétons et utilisateurs de ce tronçon aux frais du ministère des Transports du Québec et de pouvoir installer des bornes signalétiques pour la sécurité des usagers;

- la refonte de la nouvelle bordure en ciment pour le terre-plein délimitant la route 327 à la rue Principale, aux frais du ministère des Transports du Québec;
- d'implanter une nouvelle affiche «arrêt-stop» à la jonction de la route 327 et la route 364;
- de coordonner les travaux avec ceux prévus par la municipalité.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

### 13.2 **DEMANDES D'AUTORISATION À POSTES CANADA**

13-01-19

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre d'une démarche de revitalisation du village, le processus de réfection des rues Principale, de l'Église et de l'Hôtel-de-Ville devient une priorité marquante afin de permettre le développement socio-économique et les effets structurants et de rayonnement dans la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire augmenter la visibilité, la sécurité, la qualité de vie ainsi que le sens d'appartenance pour ses citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire accueillir une résidence de personne âgées près du nouveau centre communautaire, laquelle augmentera l'affluence au village;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité procédera en janvier 2013 à un appel d'offres public relativement aux travaux de réfection de la rue Principale;

**CONSIDÉRANT QUE** les plans et devis ont été préparés par une firme d'ingénierie, soit l'Équipe Laurence, experts-conseils;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux consistent à :

- l'asphalte des rues Principale, de l'Église et de l'Hôtel-de-Ville;
- la réfection du terre-plein;
- la réfection et l'implantation de nouvelles bordures de béton;
- une nouvelle signalisation et affichage divers;
- la sécurisation du tronçon entre la rue Principale et la caserne;
- l'implantation de nouveaux lampadaires;

**CONSIDÉRANT QUE** la localisation actuelle des boîtes postales n'est pas optimale pour répondre aux besoins des citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire améliorer, embellir et sécuriser l'endroit où se trouvent les boîtes postales;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la Conseillère Johanne Béliveau, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité :

- d'acheminer à Postes Canada une demande de relocalisation les boîtes postales selon le plan d'ingénierie en accord avec les besoins municipaux;
- de coordonner les travaux avec le processus de refonte de la rue Principale et de son calendrier d'exécution.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

### 13.3 **APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA RÉFECTION DES RUES PRINCIPALE, DE L'ÉGLISE ET DE L'HÔTEL DE VILLE**

13-01-20

Il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité de procéder à un appel d'offres public, pour la refonte des rues Principale, de l'Église et de l'Hôtel-de-Ville.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

#### 13.4 APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT DE LAMPADAIRES

13-01-21

Il est proposé par Madame la Conseillère Johanne Béliveau, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité de procéder à un appel d'offres par voie d'invitations écrites relativement à l'achat de quinze lampadaires.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

#### 14. DÉMISSION DE L'INSPECTEUR EN VOIRIE

13-01-22

**CONSIDÉRANT** que Monsieur Gilles Tessier, inspecteur en voirie, quitte la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** pendant ses années de services, Monsieur Gilles Tessier a toujours été très impliqué, diligent et collaborateur aux besoins de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Johanne Béliveau et résolu à l'unanimité de transmettre une lettre de remerciement à Monsieur Gilles Tessier, en reconnaissance de sa participation au bon fonctionnement de la municipalité.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

#### 15. PACTE RURAL

##### 15.1 PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PACTE RURAL LOCAL 2013 ET 2014

13-01-23

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Montcalm est éligible à un montant de 35 266\$ dans le cadre du pacte rural 2013 et 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le plan de travail du Pacte rural entériné au conseil des maires de novembre 2008, au niveau des modalités de l'affectation budgétaire, il est précisé qu'afin de générer un effet de levier dans le milieu, la municipalité de Montcalm, doit contribuer minimalement à 40% du financement du projet présenté au Pacte rural;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre d'une démarche de revitalisation du village, le processus de réfection des rues Principale, de l'Église et de l'Hôtel-de-Ville demeure invariablement une priorité marquante afin de permettre le développement socio-économique et les effets structurants et de rayonnement dans la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'attribution de la subvention dans le cadre du pacte rural 2011 et 2012, des sommes sont engagées à l'exécution des travaux de réfection du secteur villageois;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité de mandater le directeur général ou la directrice générale adjointe :

- pour présenter dans le cadre du pacte rural 2013 et 2014, le projet de revitalisation du village afin d'engager ledit montant de 35 266\$;

- de respecter toutes les exigences et conditions dudit programme.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –



13-01-24

15.2 **PACTE RURAL RÉGIONAL – IMPLANTATION DE NOUVELLES INFRASTRUCTURES LOCALES EN BORDURE DU CORRIDOR AÉROBIC**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Laurentides invite les municipalités sur son territoire à lui soumettre des projets dans le cadre du programme du pacte rural à volet régional;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme vise à soutenir des projets structurants régionalement, issus de la communauté;

**CONSIDÉRANT QU'**une contribution de 159 000\$ est disponible pour le secteur Ouest, soit Barkmere, La Minerve, Montcalm, Arundel, Huberdeau et Amherst;

**CONSIDÉRANT QU'**une partie de ladite somme, soit 100 000 \$ servira à l'implantation de nouvelles infrastructures locales en bordure du corridor aérobic;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités intéressées à déposer un projet sont les 4 municipalités couronnées par ledit corridor aérobic, soit Montcalm, Arundel, Huberdeau et Amherst;

**CONSIDÉRANT QU'**une contribution financière est disponible pour chacune des quatre municipalités visées;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite contribution doit représenter un maximum de 50% pour chacun des projets déposés;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Montcalm est mandatée pour recueillir et coordonner les quatre projets afin de s'assurer du partage équitable de ladite somme en vue de soumettre de concert la demande dans le cadre dudit programme;

**CONSIDÉRANT QUE** l'administration des fonds, la conduite du programme, l'exécution et la surveillance des travaux relèvent de chacune des municipalités respectives;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande dûment complétée, signée et accompagnée de toutes autres pièces pertinentes à l'analyse, devra être acheminée à la MRC des Laurentides par chacune des quatre municipalités visées;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu :

- de présenter une demande au programme du pacte rural, volet régional conjointement avec les quatre municipalités couronnées par ledit corridor aérobic, soit Montcalm, Arundel, Huberdeau et Amherst;
- d'approuver le partage de la somme de 100 000\$ parmi les quatre municipalités visées en fonction de leur projet respectif;
- que la municipalité d'Huberdeau dégage un montant de sa part de la contribution provenant du pacte rural régional, soit 8 200\$ pouvant être redistribué parmi les trois autres municipalités;
- que le projet de la municipalité de Montcalm consiste à l'implantation de voies d'accès sécuritaires, d'un stationnement, de lampadaires, d'une signalisation adéquate et d'un raccordement pédestre au sentier du Mont-Larose;
- que ledit projet s'intègre intégralement dans le processus de revitalisation du village de Weir;

- que ledit projet, intitulé « aménagement touristique et villageois afin de promouvoir le corridor aérobie » sera doté d'un budget estimé à plus de 80 000\$, dont 27 733.33\$ proviendront de la contribution du pacte rural - volet régional tel qu'entendu;
- que lesdits travaux bénéficient à la promotion, la mise en valeur et le développement régional du corridor aérobie;
- que lesdits travaux respectent les conditions et dispositions prévues au programme du pacte rural régional;
- que le directeur général ou directrice générale adjointe est mandaté à remplir ladite demande selon les exigences et conditions requises par le programme du pacte rural – volet régional.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

15.3 **PACTE RURAL RÉGIONAL – ÉTUDE CENTRE JEUNESSE D'HUBERDEAU**

Reporté ultérieurement

16. **PROGRAMME TRIENNAL DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS 2013-2014-2015**

13-01-25

Il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter le programme triennal de dépenses en immobilisations suivant, pour les années 2013, 2014 et 2015:

1- Location-achat d'un camion citerne pour le service de protection contre l'incendie, au coût de 135 000 \$ :

2013	2014	2015
14 780 \$	14 780 \$	14 780 \$

2- Réfection des rues Principale, de l'Hôtel-de-Ville et de l'Église :

2013 : 450 000 \$

3- Financement en 2004 d'un montant de 205 000 \$ pour l'achat d'un camion autopompe pour le service de protection contre l'incendie, règlement d'emprunt 211-2004. Le solde de l'emprunt pour ce règlement est 131 300\$ en 2013. Le montant résiduel de 122 600 \$ sera refinancé en 2014 :

2013 : 11 140 \$

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

17. **CARNAVAL DES 4 VILLAGES - SUBVENTION ET CENTRE COMMUNAUTAIRE**

13-01-26

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la Conseillère Johanne Béliveau et résolu à l'unanimité

- de subventionner le Carnaval des 4 villages pour un montant de 250\$;
- de fournir gratuitement le centre communautaire pour la tenue des événements reliés audit carnaval;
- qu'un rapport financier devra être déposé à la municipalité dans les 30 jours suivant la fin de l'événement.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

- 13-01-27 18. **SERVICE INCENDIE – EMBAUCHE DE DAVID PROVOST À TITRE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL**
- Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'embaucher David Provost à titre de pompier à temps partiel, lequel sera attiré à la caserne de Montcalm. .
- adoptée à l'unanimité des conseillers –
- 13-01-28 19. **PROGRAMME «OPÉRATION ŒIL DE LYNX»**
- Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Johanne Béliveau et résolu de nommer Monsieur le Conseiller Richard Pépin, responsable de la sécurité publique, à titre de coordonateur pour le programme de prévention «Opération Œil de Lynx» de la Sûreté du Québec.
- adoptée à l'unanimité des conseillers –
- 13-01-29 20. **DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC RELATIVEMENT À L'ACCÈS AU RÉSEAU SUR LE CHEMIN DUNCAN**
- CONSIDÉRANT QUE** plusieurs citoyens subissent des dommages, des inquiétudes et des appréhensions devant l'instabilité du réseau électrique dans le secteur des lacs du Brochet, Munich et Charest et de la ville de Barkmere;
- CONSIDÉRANT QUE** lors de la période des fêtes 2013, ledit secteur a subi plus de 180 heures sans électricité, ce qui a apporté une fois de plus, plusieurs dommages matériels et sociaux importants pour le secteur;
- CONSIDÉRANT QUE** ledit réseau dessert plus d'une centaine de résidences dans le secteur des lacs du Brochet, Munich et Charest et de la ville de Barkmere;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a dû déployer les mesures d'urgences pour subvenir aux besoins de ses citoyens en donnant accès à son centre communautaire;
- CONSIDÉRANT QUE** l'accès à la ligne électrique sur le chemin Duncan est devenu inaccessible, menacé et sa gestion est devenue coûteuse et inopportun;
- CONSIDÉRANT QUE** le tronçon concerné du chemin Duncan est aboli et fermé depuis 1997;
- CONSIDÉRANT QUE** des travaux de prolongation du réseau électrique par le chemin Larose entre le chemin de l'Érablière et le chemin du Lac-Charest, aux frais d'Hydro-Québec seraient la solution requise, voire même indispensable;
- CONSIDÉRANT QUE** lesdits travaux ne s'étendraient que sur une distance de 1.4 kilomètres;
- CONSIDÉRANT QUE** la résolution municipale numéro 06-02-42 a été adressée à Hydro-Québec en 2006, mais que la situation est demeurée toujours inchangée;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Danielle Woolley, appuyé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu de demander à Hydro-Québec de prolonger ledit réseau par le chemin Larose entre le chemin de l'Érablière et le chemin du Lac-Charest et ce, aux frais d'Hydro-Québec.
- adoptée à l'unanimité des conseillers –

21. **DEMANDE D'HYDRO-QUÉBEC RELATIVEMENT À L'ÉLAGAGE DES ARBRES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

13-01-30

**CONSIDÉRANT QUE** le réseau électrique sur le territoire est gravement menacé en raison des arbres envahissants;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la période des fêtes 2013, le secteur de Weir a subi plus de 146 micro-coupures d'électricité, lesquels peuvent apporter plusieurs dommages aux appareils domestiques;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs citoyens subissent des dommages, des inquiétudes et des appréhensions devant l'instabilité du réseau électrique sur le territoire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** sur ledit territoire plusieurs coupures d'électricité sont subites, lesquels apportent plusieurs dommages aux appareils domestiques;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs secteurs ont subi entre 2 à 6 jours sans électricité, lequel a apporté une fois de plus, plusieurs dommages matériels et sociaux importants;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a dû employer les mesures d'urgences pour subvenir aux besoins de ses citoyens;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Danielle Woolley, appuyé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu de demander à Hydro-Québec de procéder à l'amélioration de l'élagage des arbres sous son réseau électrique.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

22. **VARIA**

Aucun nouveau sujet.

23. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une 2<sup>e</sup> période de questions a été offerte aux citoyens présents.

24. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

13-01-31

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la Conseillère Johanne Béliveau et résolu à l'unanimité de clore la séance.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

\_\_\_\_\_  
Steven Larose, maire

\_\_\_\_\_  
Hugues Jacob, directeur général  
et secrétaire-trésorier

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.